

DEC25158DAJ

Décision du 5 septembre 2025 portant fin au mandat de Mme Elisabeth DUVAL en qualité de Directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°UMR0083 BOA et nomination de Mme Elisabeth DUVAL en qualité de Directrice de cette même unité

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles R. 831-3, R. 831-8 et 831-13,

Vu le décret du 23 octobre 2024 portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, à compter du 23 octobre 2024,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Carole CARANTA en qualité de Directrice Générale Déléguée à la science et à l'innovation pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant délégation de signature au bénéfice de Mme Carole CARANTA, Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Vu la décision du 05 janvier 2024 portant renouvellement de Mme Elisabeth DUVAL en qualité de Directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°UMR0083 BOA - Biologie des oiseaux et aviculture, du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2028,

Vu la note de service n°2006-54 du 1^{er} décembre 2006 relative à la nomination des directeurs d'unité ou de leurs adjoints,

Décide :

Article 1 :

A compter du 01 octobre 2025, il est mis fin au mandat de Mme Elisabeth DUVAL en qualité de Directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°UMR0083 BOA - Biologie des oiseaux et aviculture.

Article 2 :

A compter du 01 octobre 2025 et jusqu'au 30 septembre 2030, Mme Elisabeth DUVAL est nommée Directrice de l'unité mixte de recherche n°UMR0083 BOA - Biologie des oiseaux et aviculture.

Fait à Paris, le 5 septembre 2025

P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par délégation,

La Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Carole CARANTA

